

Canada aujourd'hui. Le ministre lui-même a mentionné les responsabilités essentielles des municipalités: éducation, égouts, eau, etc. Une banque municipale pourrait aider aux municipalités à remplir leurs fonctions et fonctionner comme une filiale de la Banque du Canada.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous pourrions louer les installations des banques à charte afin d'assurer aux municipalités le crédit nécessaire au prix coûtant. Le premier point du discours du ministre portait sur le revenu des provinces, et le deuxième, sur les versements de péréquation. Encore ici, une banque municipale aiderait à réduire de beaucoup les tensions auxquelles est soumise la formule de péréquation, car on pourrait régir le besoin à la racine même du problème, le financement des services en général. Je suis sûr que c'est par là qu'on pourrait et qu'on devrait commencer.

Le troisième point mentionné par le ministre était les subventions conditionnelles. Encore une fois, les arguments en faveur d'une banque municipale auraient beaucoup de poids. Ces subventions conditionnelles se rattacheraient aux paiements de péréquation et au revenu des provinces. Ainsi, l'ensemble de notre politique relative aux provinces serait beaucoup plus souple.

● (3.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'en arrive maintenant à un point qui me semble très important dans le discours du ministre. Je veux dire le Fonds monétaire international. J'espère avoir mal compris le ministre dans ce cas-ci, mais en lisant l'exposé budgétaire, il me semble avoir compris que nous devrions mettre sur pied un organisme international afin de permettre au Fonds monétaire international de créer de l'argent. Je crois que cette mesure constituerait un dangereux précédent. Cela voudrait dire que nous devrions sacrifier une certaine partie de notre souveraineté. En dernière analyse, je crois que cela ferait disparaître le pays connu sous le nom de Canada, aussi bien qu'un grand nombre de pays. Je ne peux m'empêcher de faire appel à la prudence en ce qui a trait à cette question relative au Fonds monétaire international et aux propos du ministre qui a parlé de la possibilité de créer de l'argent. A cet égard, j'aimerais citer un extrait d'une petite brochure intitulée *Money Facts* et publiée par le 88^e Congrès des États-Unis. C'est le rapport du sous-comité des finances nationales du comité des opérations bancaires et de la monnaie des États-Unis.

On y pose la question suivante: «Où les Banques de la Réserve fédérale trouvent-elles l'argent permettant de créer des réserves bancaires?» Suit cette réponse:

Elles ne trouvent pas cet argent, elles le créent. Lorsque les dirigeants de la Réserve fédérale

établissent un chèque, ils créent de l'argent. Il peut en résulter une hausse des réserves bancaires—dépôts à vue—ou des espèces; si le client préfère des espèces, il peut exiger des billets de la Réserve fédérale qui les fera imprimer par le ministre des Finances. La Réserve est l'appareil idéal pour produire de l'argent. Elle peut émettre de l'argent ou des chèques, et elle n'a jamais à craindre des chèques sans provision puisque, pour obtenir les billets de \$5 et de \$10 nécessaires au paiement de ces chèques, elle n'a qu'à demander au bureau de la gravure du ministre des Finances d'en imprimer.

C'est le rapport du sous-comité des finances du gouvernement des États-Unis publié il y a eu un an en septembre dernier.

Si l'on accorde au Fonds monétaire international le droit et le privilège d'imprimer de l'argent nous pourrions dire, à mon avis, que nous abandonnons notre souveraineté d'une façon à laquelle même les gens les plus sots ne consentiraient pas. Je crois que nous devrions étudier cette situation de très près. Je ne dis pas que nous ne devrions pas venir en aide aux autres et que nous ne devrions pas avoir un fonds de disponible afin de prêter secours aux pays qui en auront besoin. Je ne dis pas que nous ne devrions pas participer à la lutte contre la faim ou que nous ne devrions pas venir en aide aux pays en voie de développement. Mais, monsieur l'Orateur, nous ne devrions jamais avoir à faire face à la possibilité d'avoir à créer de l'argent pour d'autres pays qui peuvent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins. Cela rappellerait une émission télévisée de la Société Radio-Canada dans laquelle on voyait une plante sauvage qui devint énorme et avala tous ceux qui s'approchaient d'elle. Nous devons nous assurer que le Fonds monétaire international soit appuyé sur un fonds de réserves équivalent.

Monsieur l'Orateur, j'ai constaté avec plaisir que le ministre avait inséré dans son discours une autre formule du Crédit social. Il s'agit du quatrième point du programme du Crédit social: que ce qui est matériellement possible peut et doit être rendu financièrement réalisable. Deux fois dans son discours, le ministre a parlé de nos possibilités matérielles physiques au sujet de la production.

Il est bon de voir le ministre suivre cette voie, comme l'a fait son prédécesseur, qui avait admis que le gouvernement fédéral mettait en pratique dans une certaine mesure la politique de réforme monétaire du Crédit social. J'espère qu'on ira plus loin dans cette voie, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, la chose a été soulevée la première fois le 7 août 1964; malheureusement, j'ai oublié le numéro de la page du hansard.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, nous faisons des progrès, même si nous ne sommes que cinq représentants de notre parti